

**Problématique du signalement
de la production éditoriale
dans la bibliographie générale
nationale d'Algérie**

BOUTABA MESSAOUDA

**Problématique du signalement de la production éditoriale
dans la bibliographie générale nationale d'Algérie**

BOUTABA MESSAOUDA

La bibliographie revêt de multiples facettes; elle est diverse, multiforme et multilingue. Elle est liée au passé, au présent et au futur culturel, scientifique donné dans lequel elle s'échange et se vend sur différents supports : papier, bandes magnétiques, microformes, disquettes et CD-ROM.

Parmi les tâches assignées à une bibliothèque nationale dans le domaine de la bibliographie, les plus importantes nous paraissent être la rédaction et la publication de bibliographies nationales tant courante que rétrospective. Il est logique d'en confier la rédaction à la Bibliothèque Nationale puisque celle-ci doit recevoir en dépôt légal tout ce qui s'imprime sur son territoire. Au-delà du simple signalement, la bibliographie nationale contribue au recensement de la production nationale éditoriale nationale et de la production étrangère sur le pays.

Cette tâche implique des relations étroites avec les éditeurs et les li-

braires. Or depuis sa création jusqu'à nos jours la Bibliothèque nationale d'Algérie s'est-elle investie réellement de cette mission et pouvait-elle le faire en l'absence d'une loi nationale sur le dépôt légal?.

Par conséquent pouvons-nous affirmer que la bibliographie a toujours été l'expression de la production éditoriale nationale?.

Ne pouvons-nous pas supposer également qu'à cause de l'absence d'une réflexion nationale sur les buts et les missions de la bibliothèque nationale et les textes qui la régissent, une bonne partie de la production éditoriale, sous quelque forme que ce soit, ait échappé au recensement et par conséquent à la conservation pour les générations futures?.

Du point de vue méthodologique reprenons ces questions une à une et essayons de les étayer d'arguments logiques selon notre approche.

1. La bibliographie nationale est-elle l'expression réelle de la production éditoriale sous toutes ses formes?

La réponse ne peut être que négative pour les raisons suivantes : il existe actuellement une vingtaine de définitions de la bibliographie nationale courante (BGNC) émanant de spécialistes, d'organismes nationaux et d'institutions internationales toutes différentes les unes des autres. A l'heure actuelle, il est impossible de donner une définition claire, précise et immuable valable pour tous les temps et espaces de la BGNC. En effet, depuis que ce concept est apparu il y'a de cela un siècle en 1896 en Angleterre, plusieurs auteurs avaient tenté de le définir. Si tous les spécialistes sont unanimes en ce qui concerne la nécessité d'élaborer ce genre de répertoires pour le signalement de l'information bibliographique nationale, pour l'élaboration de répertoires rétrospectifs et spécialisés nationaux, il leur est très difficile de

l'être en ce qui concerne la définition de la *nature* des documents à recenser et du *champ* de recensement.

La bibliographie générale courante nationale demeure le produit des conditions socioéconomiques et culturelles d'un Etat qui a la charge de la produire en fonction des aspirations de ses lecteurs. Toutes les définitions apportées à ce concept s'appuyaient sur deux paramètres qui demeurent liés à la productivité intellectuelle et artistique du pays à savoir :

- La nature des documents à recenser ou le contenu
- Les champs de recensement

LE CONTENU

Les bibliographies nationales officielles existantes dans le monde recensent des types de documents très différents et qui sont :

- 1- Les monographies
- 2- Les publications en série
- 3- Les publications officielles
- 4- Thèses et mémoires universitaires
- 5- Cartes et plans
- 6- les livres et/ou les articles sur le pays publié à l'étranger
- 7- Partitions musicales
- 8- Disques et cassettes
- 9- Microformes
- 10- Film
- 11- Estampes
- 12- Médailles
- 13- Photographies

Notons qu'actuellement les nouveaux supports de l'information tels : CD-ROM et vidéodisque sont encore mal recensés dans les bibliographies nationales en l'absence de médiographies nationales. Les problèmes que peuvent poser les multimédias ne sont pas encore résolus. Sur les treize (13) documents représentant l'activité éditoriale seuls trois (03) sont signalés dans la bibliographie nationale d'Algérie en l'occurrence :

- Les monographies
- Les publications en série
- Thèses et mémoires

Approfondissons encore notre analyse pour mesurer le degré d'exhaustivité de la BGN pour ces documents. Pour les besoins de notre étude limitée dans le temps et dans l'espace, nous avons établi des statistiques en nous basant sur la production de deux maisons d'édition du secteur public : ENAL et OPU. En raison des documents mis à notre disposition, nous avons préféré la tranche chronologique la plus proche et la plus actuelle: 1989 ----> 1994. La démarche consiste à vérifier si tous les titres parus ont été signalés d'une façon exhaustive dans la bibliographie nationale. Naturellement cette étude peut être généralisée sur plusieurs années et sur plusieurs maisons d'éditions qui dépasse le cadre de cet article.

Tableau 1. Ouvrages en langues étrangères édités par l'ENAL

Année de publication	Titres parus	Titres signalés dans la BGN	%
1989	32	22	68,75
1990	36	22	61,11
1991	22	03	13,63
1992	07	07	100
1993	27	10	37
Total	124	64	51,61

Tableau 2. Ouvrages en langue arabe éditée par l'ENAL

Année de publication	Titres parus	Titres signalés dans la BGN	%
1989	70	49	70
1990	78	63	80,76
1991	25	15	60
1992	28	21	75
1993	14	04	28,57
Total	215	152	70,69

Tableau 3. Ouvrages en langues étrangères édités par l'OPU

Année de publication	Titres parus	Titres signalés dans la BGN	%
1989	70	61	87
1990	67	59	88,05
1991	78	56	71,79
1992	79	63	79,74
1993	87	40	45,97
Total	381	279	73,22

Tableau 3. Ouvrages en langue arabe éditée par l'OPU

Année de publication	Titres parus	Titres signalés dans la BGN	%
1989	111	95	85,58
1990	78	69	88,46
1991	141	101	71,60
1992	140	89	63,57
1993	62	60	96,79
Total	532	414	77,81

Explication

A la lumière de ces chiffres partiels il apparaît que la procédure du "dépôt légal" n'est pas totalement mise en application. Le dépôt ne se fait pas d'une manière régulière ce qui provoque immanquablement un décalage-quelquefois de deux (02) ans et même trois (03) années-entre la parution de l'ouvrage et son signalement dans la bibliographie. Le retard apporté à l'information peut-être préjudiciable à la bonne utilisation de la bibliographie qui souffre déjà d'une périodicité trop longue (6 mois). En l'absence d'une législation nationale sur le dépôt légal, les responsables de la bibliothèque nationale pouvaient difficilement entreprendre des démarches pour une totale application d'une loi datant de 1956 et obliger les éditeurs et imprimeurs à déposer autres documents que les livres et revues.

Le dépôt légal est en général le meilleur moyen d'assurer le recensement et la conservation de la production nationale. Il constitue la base solide pour la préparation de la bibliographie et la statistique nationale.

2. La bibliographie est-elle l'expression de l'activité intellectuelle et artistique du pays?

Nous dirons non : les explications se trouvent dans le type du champ de recensement de la BGN. La bibliographie nationale d'Algérie est de type territorial. Par conséquent elle ne signale pas les documents édités à l'étranger :

- Sur l'Algérie

Par des algériens

Tous les documents publiés à l'étranger à cause de raisons diverse :

- Problèmes d'édition

Retard d'impression

· Problèmes financiers

- Exode des cerveaux

- Soutenance de thèses à l'étranger

Sont une source non négligeable dans la reconstitution du patrimoine intellectuel du pays.

Vu le cadre de restrictions dans lequel elle évolue la BGN ne peut en aucun cas être le reflet fidèle de la production éditoriale et intellectuelle du pays.

Les perspectives

Grâce à la nouvelle loi sur le dépôt légal et aux possibilités offertes par les nouvelles technologies la BGN doit évoluer dans son contenu et ses caractéristiques de telle manière qu'elle puisse dans l'avenir recenser d'une manière exhaustive tous les documents publiés sur le pays produits par des algériens à l'étranger ou par les étrangers. Pour atteindre ces objectifs la bibliothèque nationale doit :

1- Créer une banque de données bibliographiques nationale

2- Se connecter aux banques de données nationales étrangères

3- créer des services spécialisés dans la collecte et traitement des documents autres que les imprimés.

4- Créer une bibliographie à périodicité courte recensant toute la production éditoriale dans le même fascicule ou bien chaque catégorie de documents peut-être enregistrée à part dans des publications spéciales.

5- De plus en plus la publication d'une bibliographie rétrospective nationale devient indispensable pour un recensement rétrospectif complet de la production éditoriale dont une partie a pu échapper au recensement périodique faute d'une législation nationale. (une coopération entre la Bibliothèque nationale et les maisons d'éditions est nécessaire pour l'aboutissement de ce travail).

6- Vu l'ampleur que prend l'article de périodique dans le transfert des connaissances, il devient de plus en plus urgent de les signaler. De cette façon le contenu des revues ainsi que l'analyse des sujets traités dans les documents gouvernementaux deviendraient une partie de la bibliographie.

7- Grâce à la connexion aux banques de données bibliographiques nationales étrangères la bibliothèque nationale peut identifier tous les documents écrits sur l'Algérie ou écrits par des algériens vivants à l'étranger et réaliser une deuxième bibliographie nationale de type documentaire.